



Association Professionnelle des Banques
et des Etablissements Financiers

Le Délégué Général
N° 436-DG/2022

Alger, le 28 juillet 2022

**Messieurs les Directeurs Généraux des Banques
et des Etablissements Financiers**

Objet : A/S des mesures de gel des domiciliations bancaires des opérations
du Commerce Extérieur de produits et services de et vers l'Espagne.

N/Réf. Courrier N° 468/DG/2022 du 23/07/2022.

Messieurs les Directeurs Généraux,

Additivement à notre envoi cité en référence, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'à l'issue de l'opération d'évaluation du dispositif objet de la présente, en concertation avec les acteurs concernés du commerce extérieur, les mesures conservatoires cités en objet ne sont plus de mise.

Néanmoins, il demeure entendu que la domiciliation bancaire des opérations de commerce extérieur doit observer les dispositions et exigences prévues par la législation et réglementation en vigueur.

Veillez agréer, **Messieurs les Directeurs Généraux**, l'expression de mes sincères salutations.

Rachid BELAID
Délégué Général

